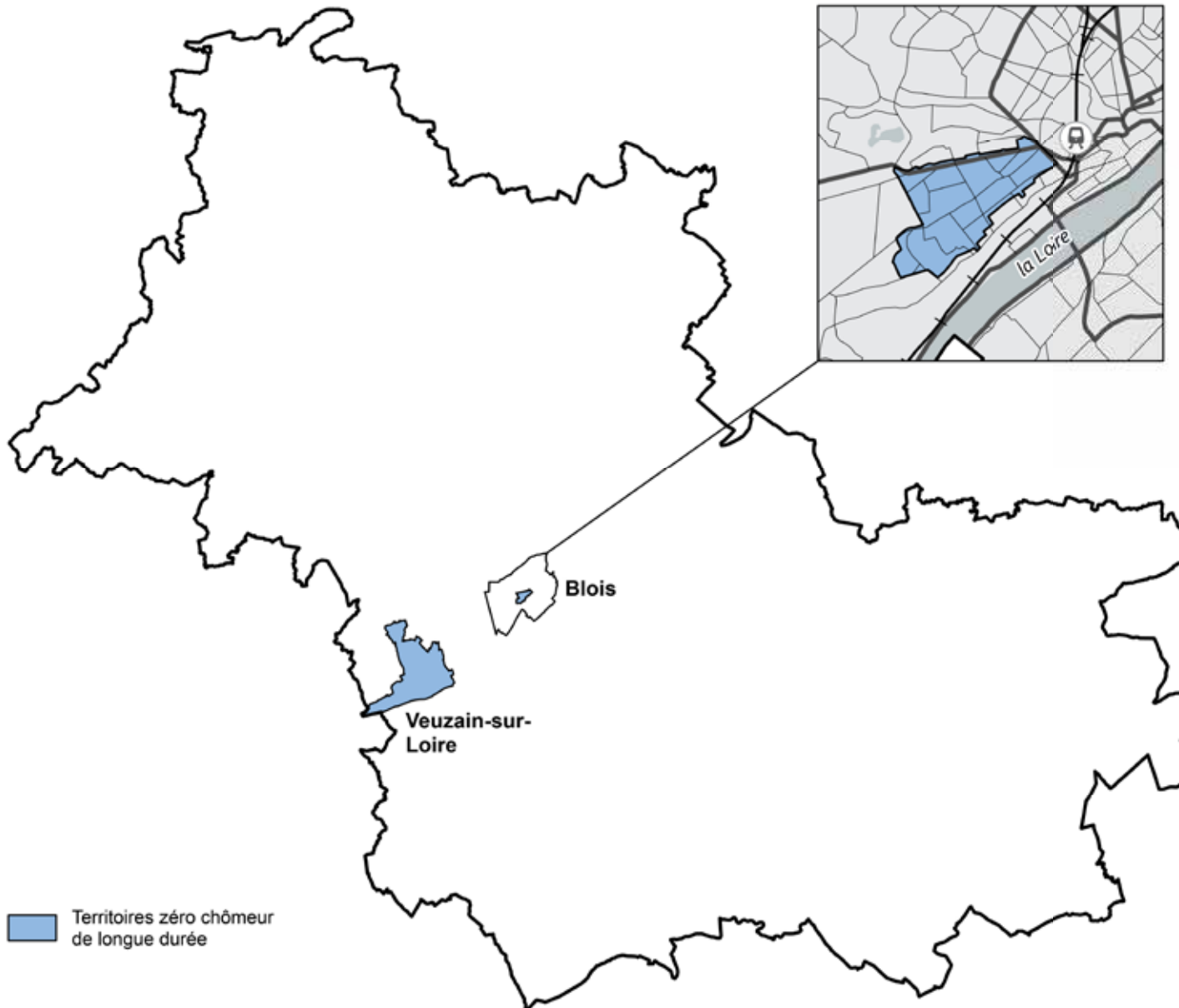


Territoires zéro chômeur de longue durée



Initiateur : État

Dates : Expérimenté en 2016 par le Ministère du travail sur 10 territoires, puis étendu sur une centaine d'autres. Agglopolys, avec l'appui de la Maison de l'emploi du Blaisois, s'est engagé dans la démarche début 2019. L'opération est lancée en 2020.

Objectifs :

- montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions, etc. ;
- observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique ;
- vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin ;
- évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de cette éventuelle extension.

Les 6 principes fondamentaux :

- l'exhaustivité territoriale (un emploi doit pouvoir être proposé à toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire) ;
- l'embauche non sélective ;
- la qualité de l'emploi ;
- l'emploi à temps choisi ;
- l'emploi-formation ;
- la création nette d'emplois.